

Assemblée Générale Shmesp  
18 novembre 2023  
Amphithéâtre Richelieu  
La Sorbonne  
et en distanciel par zoom

**9h30 : Réunion du comité**

**Outre les membres du bureau,**

**Présents (présentiel) :** Claire Soussen, Charles Mériaux, Ingrid Houssaye Michienzi, Geneviève Bühler-Thierry, Pierre Monnet, Marie Bouhaïk-Gironès, Pascal Montaubin, Alexis Charansonnet, Isabelle Guyot-Bachy, Fabien Paquet, Fabrice Guizard, Emmanuel Grémois, Emmanuel Huertas, Federica Masè, Christine Barralis, Thierry Kouamé, Stéphane Péquignot.

**(distanciel) :** Pierre Courroux (représentant Véronique Lamazou- Duplan), Danièle Sansy, Lucie Malbos, Vincent Corriol, Jean-Baptiste Delzant, Marie Isaia, Thierry Pécout, Claire Angotti, Claude Denjean, Myriam Chopin, Véronique Rouchon, Chantal Senseby, Isabelle Ortega, Sandrine Victor.

- **Accueil** du comité par Claire Soussen et rappel de son rôle, statutaire mais aussi comme courroie de transmission avec le bureau pour informer des nouvelles dans les établissements (notamment les soutenances de thèses ou HDR, trop souvent mal relayées), les enquêtes (postes), les Nocturnes de l'Histoire, les propositions du Collège des sociétés savantes.
- **Discussion** sur la modification du règlement intérieur autour de deux points :

A - Modification de la date de demande d'association

Règlement Intérieur Article 1. Composition de la société	
c. Chaque dossier de candidature, présenté par deux parrains, sera adressé, <b>avant le 1er octobre de chaque année</b> , au Bureau de la Société. Le Bureau transmet les demandes jugées recevables au Comité qui décide de l'admission des membres associés et associés temporaires.	c. Chaque dossier de candidature, présenté par deux parrains, sera adressé, <b>un mois avant la date de l'Assemblée générale</b> , au Bureau de la Société. Le Bureau transmet les demandes jugées recevables au Comité qui décide de l'admission des membres associés et associés temporaires.

15 votants en ligne : 15 voix pour.  
17 votants en présentiel : 17 voix pour.  
La modification est adoptée à l'unanimité.

B - Les modalités de l'association des chercheurs non titulaires au bureau

Le comité doit se prononcer sur 3 points :

1. l'association au bureau de deux représentants des chercheurs non titulaires de l'enseignement supérieur

2. la configuration du collège électoral qui élira ces deux représentants ainsi que les modalités d'élection,
3. Le périmètre d'action de ces deux représentants (associés au bureau, mais non votants).

Si le comité vote l'association des chercheurs non titulaires au bureau, il nous faut modifier le règlement intérieur en ajoutant un point c) au titre 4 du règlement intérieur intitulé « Composition et élection du bureau » :

#### Pour rappel : **4. Composition et élection du Bureau**

L'article 10 des statuts est précisé par les dispositions suivantes :

**a.** Le Bureau est complété par un responsable des congrès, un trésorier adjoint, un secrétaire général adjoint, un responsable des publications, un responsable adjoint des publications, un responsable de la communication numérique et un responsable adjoint de la communication numérique.

**b.** La liste des candidats au Bureau doit être transmise à l'ensemble des membres du Comité au moins un mois avant la date de l'élection. Les candidats doivent faire état des fonctions qu'ils occupent en vertu d'une nomination par leur ministère de tutelle. En cas de candidatures multiples sur un poste, les candidats sont départagés par un vote à bulletin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est demandé au Comité d'approuver la liste des candidats.

La proposition serait donc la suivante :

**c. Le Bureau est également complété par deux chercheur.e.s non titulaires de l'enseignement supérieur, un ou une doctorant.e et un ou une docteur.e élu.e.s pour deux ans par leurs pairs respectifs parmi les membres associés de la Société.**

**Les élections auront lieu le 15 mars par voie électronique.**

**Déclaration de candidature le 15 février et Webinaire des candidats le 1<sup>er</sup> mars (début de soirée).**

La parole est donnée aux membres du comité. Plusieurs remarques à l'encontre de l'adoption de cette modification sont à souligner :

- Tout d'abord, le bureau est un organe exécutif. On ne siège pas au bureau comme dans un comité. De ce fait, on ne peut pas y faire siéger des membres comme représentants d'une catégorie de collègues, d'autant plus sans leur donner de droit de vote. L'idée est partagée par d'autres collègues, qui proposent alors d'ouvrir le bureau aux non titulaires, sans qu'ils soient pour autant représentants d'un collectif particulier.
- Ensuite, cette dénomination de "non titulaire" pose problème : qu'allons-nous faire pour les cas, de plus en plus nombreux et qui le seront encore plus à l'avenir, des collègues contractuels. Seront-ils à considérer comme "non titulaires"?
- La question de cette présence pose de plus problème qu'elle n'est que consultative. Pourquoi, s'ils font partie du bureau, ne peuvent-ils pas voter ? L'association sans droit de vote n'est pas un signe d'incorporation.

Claire Soussen reprend la parole : elle propose que le bureau reprenne la réflexion sur ce point et revienne à l'AG de printemps avec une proposition plus aboutie.

Proposition non votée par conséquent.

- **Vote** sur les demandes d'associations

La secrétaire générale adjointe présentent les demandes d'association des membres associés et membres associés temporaires :

NOM	PRÉNOM	STATUT	PARRAIN ou MARRAINE 1	PARRAIN ou MARRAINE 3
<b>Membres associés</b>				
<b>GERMAIN</b>	Lionel	Docteur	Catherine RIDEAU-KIKUCHI	Maaïke VAN DER LUGT
<b>ROUCOLE</b>	Fabien	Docteur	Christiane RAYNAUD	Laure VERDON
<b>SAGASSER</b>	Amélie	Post- doctorante	Marie DEJOUX	Pierre SAVY
<b>Membres associés temporaires</b>				
<b>ALLEAU</b>	Vincent	Doctorant	Clémence REVEST	Ilaria TADDEI
<b>BOUMSIED</b>	Abdelhak	Doctorant	Mohamed OUERFELLI	Stéphane PÉQUIGNOT
<b>CILONA</b>	Camille	Doctorante	Boris BOVE	Laurence JEAN- MARIE
<b>FANDRE</b>	Louis	Doctorant	Aurélien MONTEL	Dominique VALÉRIAN
<b>GENTIL</b>	Louise	Doctorante	Fanny MADELINE	Didier PANFILI
<b>LIMORTÉ</b>	Jérôme	Doctorant	Dominique BARTHÉLÉMY	Xavier HÉLARY
<b>MAYO</b>	Virgile	Doctorant	Geneviève BÜHRER-THIERRY	Sylvie JOYE
<b>MOULÈNE</b>	Lucas	Doctorant	Benoît GRÉVIN	Ilaria TADDEI
<b>PRÉVOST</b>	Mathis	Doctorant	Frédérique LACHAUD	Lydwine SCORDIA
<b>PICOCHÉ</b>	Martin	Doctorant	Léonard DAUPHANT	Isabelle GUYOT-BACHY
<b>RAYNAL</b>	Manon	Doctorante	Geneviève BÜHRER-THIERRY	Sylvie JOYE

15 votants en ligne : 15 voix pour.  
 17 votants en présentiel : 17 voix pour.  
 La modification est adoptée à l'unanimité.

### 10h-13h : Assemblée générale

**Outre les membres du bureau,**

**Présents : (ayant signé la feuille de présence) :** Claire Soussen, Charles Mériaux, Ingrid Houssaye Michienzi, Cédric Quartier, Stéphane Péquignot, Alexis Charansonnet, Pascal Montaubin, Marie Bouhaïk-Gironès, Isabelle Bretthauer, Pierre Monnet, Geneviève Bühler-Thierry, Régine Le Jan, Claire Tignolet, Nicole Bériou, Camille Rhoné-Quer, Federica Masè, Pierre Bauduin, Victor Barabino, Sophie Métivier, Claire De Cazanove, Philippe Lefeuvre, Julien Bellarbre, Emmanuel Huertas, Sylvie Joye, Adrien Bayard, Amélie de Las Heras,

Thomas Tanase, Emmanuelle Vagnon, Juliette Dumasy, Laurent Feller, Claude Gauvard, François Bougard, Emmanuel Grémois, Jean-Philippe Genet, Alexandre Giunta, Cécile Bresc, Henri Bresc, Hélène Leuwers, Pauline Spychala, Elodie Lecuppre-Dujardin, Fabrice Guizard, Christelle Loubet, Dominique Valérian, Véronique Gazeau, Fabien Paquet, Noëlle Deflou-Leca, Thierry Kouamé, Christine Barralis, Chris Merimy, Laurent Morelle, Fanny Madeline, François Rivière.

(à distance) : Pierre Courroux (représentant Véronique Lamazou- Duplan), Danièle Sansy, Lucie Malbos, Vincent Corriol, Jean-Baptiste Delzant, Marie Isaia, Thierry Pécout, Claire Angotti, Claude Denjean, Myriam Chopin, Véronique Rouchon Mouilleron, Chantal Senseby, Isabelle Ortega, Etienne Ménager, Philippe Jansen, Ludivine Voisin, Esther Dehoux, Jean-Claude Cheynet, Antoine Destemberg, Olivier Canteaut, Elisabeth Luset, Clark Membourou, Hélène Debax, Béatrice Caseau, Cléo Rager, Damien Coulon, Hannelore Pepke, Tristan Martine, Sandrine Victor.

- Mots d'accueil de la présidente
- Mémoire des médiévistes décédés depuis l'Assemblée générale de 2022 :

Henri Falque-vert (8/07/23)  
Olivier Guillot (17/08/23)  
Lucie Fossier (29/05/23)  
Robert Durand (23/04/23)  
Mireille Chazan (18/01/23)  
Noël Coulet (15/01/23)  
Christopher Allmand (16/11/22)

Le bureau souhaite associer à cet hommage la mémoire de **Dominique Bernard**, professeur de français assassiné à Arras le vendredi 13 octobre 2023 par un terroriste ayant fait allégeance à l'État islamique.

Une minute de silence est observée en leur mémoire.

- **Comité** : Les changements des membres du comité doivent être signalés un mois avant l'Assemblée générale au secrétariat.
- **Présentation des membres associés** : Ingrid Houssaye informe les membres de l'assemblée des résultats du vote du comité pour les demandes d'association. Lecture de la liste (voir ci-dessus).
- Présentation des **nouveaux titulaires** par Ingrid Houssaye. Les membres sont invités à signaler au secrétariat les nominations à des postes de professeur des universités par voie de repyramidage, afin que l'annuaire de la société soit correctement à jour. Les collègues présents ont été invités à se présenter.

### **Maîtresses et maîtres de conférences**

Sorbonne Université : Alexandre Giunta

Université De La Rochelle : Tobias Boestadt

Université Rennes 2 : Gaele Bosseman

Université D'angers : Elise Lehoux  
Université De Lyon 2 : Amaëlle Marzais  
Université Paris Nanterre : Hélène Leuwers  
Université De Côte D'azur : Florie Varitille-Sevat  
Université De Toulouse 2 : Aurélien Montel  
Université De Tours : Philippe Lefeuvre  
Université De Bretagne Sud (Lorient) : Charles Viaut  
Université D'Artois : Amélie De Las Heras  
Université De Strasbourg : Cécile Redard  
Université De Paris 1 : Claire De Cazanove  
Université De Lyon 2 : Zeynep Bursa

### **Professeures et professeurs**

Université De Paris Cité : Julie Claustre  
Université Paris Nanterre : Laurence Moulinier  
Université D'Aix-Marseille : Arietta Papaconstantinou  
Université De Clermont-Auvergne : Pascale Chevalier  
Université De Lyon 3 : Marie-Céline Isaïa  
Université De Paris 1 : Florian Mazel  
Université D'Amiens : Anne Reltgen-Tallon  
Inu d'Albi : Sandrine Victor

Par promotion :

Université Sorbonne Paris Nord : Murielle Gaude-Ferragu

### **CNRS**

#### **Chercheuses et chercheurs**

Aucun recrutement en section 32.

Recrutement de Nicolas Perreaux en section 55 (Sciences et données).

#### **Directrices et directeurs de recherche**

Dont :

Marie Bouhaik-Girones, histoire des pratiques théâtrales (XIIe-XVIe s.)  
Frederic Epaud, archéologie, spécialité du bois antiquité - Moyen Âge  
Daniel Istria, archéologie médiévale de la Corse  
Nadine Schibille, archéologie, spécialité de la production de verre à Byzance  
Vincent Debiais, sur la rencontre des cultures écrites et visuelles au Moyen Âge.

### **EHESS**

**Directeur d'études** : Filippo Ronconi, sur un projet intitulé : "Culture et société byzantines. Histoire, historiographie, usages."

**Maîtrise de conférences** : Lise Saussus, sur l'archéologie, l'histoire et l'anthropologie des objets, des matériaux et des techniques

## EPHE

**Directrice d'études cumulante** : « Historiographie médiévale et moderne » : Isabelle Guyot Bachy

**Maîtrise de conférences** :

« Enseignement et sociétés en Islam : madrasas et confréries » : Clément Moussé

- **Rapport financier** : Stéphane Péquignot pour l'exercice 2022 et Alexis Charansonnet présentent le rapport financier.

## Rapport financier (exercice 2022)

### • Bilan global :

Dépenses	14057,22	Recettes	17690,04
Congrès	3050,08	Cotisations, frais d'inscription au congrès	17362,50
Publications	2089,50		
Annuaire	1914,43		
Bureau	1903,09	Intérêts bancaires	327,54
Rencontres de Blois	373		
Site internet	228		
Bourses	3300		
MAIF	337,57		
COSSAV	463		
Frais bancaires	398,55		
		<b>Solde positif :</b>	<b>3632,82</b>

### • Soldes des comptes :

	1 <sup>er</sup> janvier 2022	31 décembre 2022
Compte courant Caisse d'Épargne Île-de-France	4065,02	7890,07
Compte courant La Banque Postale Paris	6975,40	6461,83
Livret A Caisse d'Épargne Île-de-France	23825,26	24146,60

Après une année 2021 déficitaire, l'exercice 2022 se solde par un excédent de plus de 3000 euros. Cette situation s'explique notamment par une meilleure rentrée des cotisations. L'engagement en faveur des bourses (9 pour le congrès à Rome, 2 pour Leeds) a été maintenu. Les frais engagés pour l'impression de l'annuaire ont été stables, mais pour un tirage bien moindre car le prix du papier a augmenté considérablement.

Le trésorier précise que pour faciliter la gestion du trésor, nous encourageons nos collègues à privilégier le virement bancaire aux chèques pour régler leur cotisation. Les cotisations 2024 sont percevables à partir du jour de l'AG, et idéalement seraient dûes pour le mois de janvier.

Une question de la salle : Est-ce que Hello Asso est envisagé pour faciliter les règlements des cotisations ? Réponse du trésorier : Hello Asso ne facilite pas la gestion des versements, car, si le virement est plus simple pour l'utilisateur, il ne l'est pas pour le trésorier. En effet, cette plateforme ne permet pas d'avoir la trace détaillée (origine / nom / date) des versements.

- **Vote** du quitus de l'ancien trésorier, Stéphane Péquignot.

29 votants en ligne : 29 voix pour.

48 votants en présentiel : 48 voix pour.

Le quitus est donné à l'unanimité. Stéphane Péquignot est chaudement remercié pour le temps et le travail fourni au service du trésor de la SHMESP.

- **Vote** pour désigner les commissaires aux comptes. Les candidats sont François Bougard et Laurent Feller.

29 votants en ligne : 29 voix pour.

48 votants en présentiel : 46 voix pour.

Les commissaires aux comptes sont nommés à l'unanimité.

- Validation des comptes de l'exercice 2022 par les commissaires aux comptes. Un appel à candidature est lancé pour désigner deux nouveaux commissaires lors de l'AG de printemps.
- **Vote** du montant de la cotisation : 25 € pour les sociétaires, 20 € pour les membres associés.

29 votants en ligne : 29 voix pour.

48 votants en présentiel : 48 voix pour.

Les commissaires aux comptes sont nommés à l'unanimité.

- **Rapport moral** (Claire Soussen) :

- Lors de la dernière AG et dans la perspective de l'ouverture de la plateforme « mon master », avait été évoqué l'intérêt de recenser les masters dans lesquels les étudiants peuvent « faire du Moyen Âge ». Nous avons donc adressé un questionnaire au comité auquel certains collègues ont répondu.
- Nous avons placé cette liste sur le site de la SHMESP (<https://www.shmesp.fr/formations-carrieres/masters-histoire-medievale-france/>).
- Cette opération de visibilité des masters en histoire médiévale s'est faite en lien avec l'ANESH, Association Nationale des Étudiants en Sciences Historiques, qui avait pris contact avec nous pour une présentation des masters en histoire en France et à qui nous avons donc envoyé cette liste.
- Plateforme « Mon master ». La présidente sollicite un retour d'expériences aux membres présents. Il semble qu'il y ait un accroissement fort du nombre de dossiers. Les étudiants ont semblé perturbés par cette plateforme et par la procédure.

- **Coordination des sociétés savantes :**

**Relations avec les associations du supérieur Sophau, Ahmuf, A2C et l'APHG :** tradition bien établie, malgré un certain assouplissement depuis ces dernières années. Les échanges existent malgré tout, par exemple pour la BNF, les concours, certains rendez-vous auprès d'institutions lorsque l'une ou l'autre société a besoin d'être appuyée (au printemps nous sommes allés avec Nicolas Le Roux de l'Ahmuf au Service Historique de la Défense à Vincennes pour appuyer Raphaëlle Branche et A2C confrontés à des problèmes de communication de fonds d'archives), nous avons échangé cet été à propos des difficultés de détachement des enseignants du secondaire dans le supérieur avec le point toujours critique de l'Académie de Versailles qui a refusé de détacher plusieurs contrats doctoraux ou post-doctoraux à l'université de Rouen en particulier (modernistes et médiévistes); et une collaboration qui fonctionne bien pour les Nocturnes de l'histoire. Je tiens d'ailleurs ici à remercier Dominique Valérian pour son implication continue dans l'organisation des Nocturnes.

J'espère que nous parviendrons à nous mobiliser pour agir de conserve à propos de la réforme des concours qui vient de resurgir. Le supérieur n'a pas été consulté, mais nous devons nous manifester d'une façon ou d'une autre. J'ai contacté nos collègues de l'Ahmuf, la Sophau et H2C, ainsi que l'APHG (Joelle Alazard, titulaire d'une thèse en H. Méd.) en début de semaine à la suite des annonces faites par le Ministère le 8 novembre et qui consistent dans ce qui suit (Compte-rendu du café pédagogique) :

« Lors de la réunion de travail de mercredi 8 novembre, à laquelle n'assistait que le ministère de l'Éducation nationale (alors que la formation des futurs enseignants concerne au moins autant le supérieur), les représentants du ministère ont indiqué que la réforme de la formation initiale répondait à plusieurs objectifs : « *répondre à l'attrition quantitative et qualitative du recrutement* », « *capter en amont la cible de recrutement du ministère, à savoir les jeunes chez qui il existe une vocation pour devenir enseignant sans se priver d'autres viviers* », « *adapter la formation pour la rendre davantage conforme aux attentes de l'institution* » et « *maintenir un niveau élevé de qualification* », « *veiller au maintien de conditions d'entrée identiques entre*



*le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>d</sup> degré (hors agrégés) », « veiller au maintien du lien avec l'enseignement supérieur dans le dispositif de formation ».*

### **Trois scénarios**

Trois scénarios ont donc été présentés aux organisations syndicales représentatives.

Le premier propose un recrutement à Bac+3 pour le premier degré et le statu quo pour le second degré. Cette hypothèse permettrait pour le premier degré, une entrée anticipée dans le métier, l'élargissement du vivier potentiel de candidats et le renforcement de la formation avant leur mise en responsabilité complète. La non-réponse à « *l'attrition du vivier du second degré* » et le décrochage entre le premier et le second degré sont les inconvénients de cette proposition que pointe le ministère.

Second scénario, un recrutement à bac+3 pour le premier degré, et bac+4 pour le second, ce qui permettrait un élargissement du vivier pour le second degré. Cette hypothèse n'est pas celle privilégiée par la rue de grenelle, le décrochage premier/second degré persistant et la charge de travail des étudiants et candidats pour les concours du second degré resterait trop importante.

### **Un recrutement à bac+3 de tous les professeurs**

Le scénario privilégié par le ministère est un recrutement de tous les professeurs, premier et second degré, à bac+3. Il liste les avantages : élargissement du vivier, l'entrée anticipée avec une rémunération pour les étudiants souhaitant devenir professeurs et une formation initiale renforcée, puisque déployée sur deux ans. Les stagiaires, après obtention du concours, seraient en stage d'observation 25% du temps lors de la première année de formation. Ils seraient en responsabilité à mi-temps lors de la deuxième année de formation et considérés comme des moyens d'enseignement.

Exit l'idée des écoles normales puisque la formation serait organisée par les INSPE. Les lauréats seraient formés dans l'académie du concours et accompagnés dans le cadre d'un tutorat. Le ministère prévoit également la mise en place d'un programme de « *détection dès le lycée au bénéfice des lycéens intéressés par les métiers de l'enseignement* » – notamment en mobilisant les stages de seconde à l'école primaire.

Sur le contenu de la formation, pour le premier degré, le ministère souhaite la création de licences pluridisciplinaires et/ou la généralisation du modèle des PPPE. Il y sera adjoint « *des modules spécifiques de sensibilisation aux métiers de l'enseignement et de préparation au concours sur les licences préalablement identifiées et labélisées* » dans le cadre de conventions. Pour le second degré, les licences resteraient disciplinaires et y serait adjoint le même module que pour les professeurs des écoles.

Les candidats s'inscriraient au concours lors de troisième année de licence et devront l'avoir décrochée pour être nommés élèves fonctionnaires.

Du côté de la rémunération, le ministère prévoit une rémunération à l'indice minimum de la fonction publique la première année, soit un indice majoré de 361 points, l'équivalent de 1 772 euros. Lors de leur deuxième année de stage, les lauréats toucheraient une rémunération identique à ce que touchent les enseignants stagiaires aujourd'hui. En retour, les stagiaires s'engagent à servir l'État. Peu d'informations sont données sur la forme de cet engagement. Leur statut serait celui d'élève lors de la première année – et donc pas de prise en compte pour l'avancement, la seconde année serait retenue dans le classement ».

Échanges avec Joelle Alazard lundi 13 novembre :

Très partante pour réfléchir ensemble, avant ou après le bureau national de l'APHG qui se déroulera vendredi soir.

Le ministère avance vite, semble avoir abandonné le projet des « écoles normales du XXI<sup>e</sup> s. » pour pouvoir procéder à sa réforme avant la prochaine présidentielle. Ce qui a été communiqué aux syndicats est bien flou ; nous savons que le concours en fin de L3 va être privilégié mais quelles sont les épreuves envisagées ? Sont-elles bien uniquement disciplinaires ? Comporteront-elles écrit et oral ? Quelles seront les modalités du M1, du M2 ? Ces années comporteront-elles un vrai renforcement disciplinaire si le concours est précocement placé en L3 ? Le scénario avec le retour du concours en M1, présenté très rapidement parce qu'il ne sera pas retenu, me semblerait beaucoup plus raisonnable, à vrai dire.

J. A. est par ailleurs inquiète pour les agrégations d'histoire et de géo : même si les meilleurs étudiants restent et obtiennent encore le concours, le découplage des programmes a considérablement affaibli le vivier des candidats. Cela risque d'empirer.

Elle a pris, pour l'APHG, rendez-vous pour une audience sur la formation continue dont les modalités sont en train d'être alignées, dès la prochaine rentrée, sur le premier degré : celle-ci aura lieu jeudi à 11h... Elle aura sans doute grâce à cette rencontre quelques infos sur les projets relatifs à la formation initiale, qu'elle nous communiquera.

Une coordination sera nécessaire également avec les mêmes sociétés pour les programmes du secondaire, même si, pour le coup, nos intérêts ne sont pas forcément convergents.

Quant à l'APHG, nous avons des relations suivies depuis fort longtemps et elles se poursuivent même si Franck Collard a laissé sa place à la présidence à Joëlle Alazard, professeure en classe préparatoire à Louis Le Grand et titulaire d'une thèse en Histoire du Moyen Âge.

L'APHG et la Shmesp ont d'ailleurs coorganisé une Journée d'étude, comptant 10 communications, sur la nouvelle question d'histoire médiévale à l'agrégation et au Capès pour la session 2025. La JE s'est tenue à l'Université de Nanterre le samedi 14 octobre et il a été possible d'y assister par zoom. La collaboration avec l'APHG s'est aussi traduite par la publication de la bibliographie de la question dans *Historiens* et *Géographes* au mois de septembre, conformément à la tradition. Une 1<sup>ère</sup> version de ladite bibliographie avait fait l'objet d'une présentation aux collègues de la Shmesp le samedi 3 juin dans le bâtiment Panthéon de la Sorbonne.

**Collège des Sociétés Savantes** [https://societes-savantes.fr/mesmerize-2/#latest\\_news-1](https://societes-savantes.fr/mesmerize-2/#latest_news-1) (cf. lettres périodiques « Collège info » relayées par la SHMESP) : très dynamique et commence à avoir une visibilité auprès des journalistes et de certains politiques, surtout des parlementaires ; commission doctorat et enseignement scolaire (cf. texte sur la formation des enseignants).

Claire Soussen rappelle l'intérêt de discussions transdisciplinaires sur des sujets de préoccupation communs : printemps de l'interdisciplinarité en juin (et à nouveau à l'automne 2023 sur le thème de « La Ville » entre le 20 novembre et le 8 décembre. Les sociétés membres ont été invitées à suggérer, dans leur domaine et en dehors, des projets interdisciplinaires centrés

sur la ville et des intervenants.), demi-journée (en ligne) sur l'appropriation des méthodes et des savoirs scientifiques, opération « Femmes en tête » 2022, renouvelée en 2023 et 2024 (« mise en lumière, via dix portraits, de l'action de femmes travaillant dans tous les domaines scientifiques, de tous âges et de tous niveaux et dont l'apport à la science, à sa diffusion et à sa valorisation sociale, sociétale, politique ou économique a été jugé important »). Nous avons relayé dans la dernière lettre l'appel à propositions ouvert aux membres actifs. Les collègues doivent faire des propositions via le comité et nous retiendrons deux noms que nous soumettrons au Collège.

**-Tribunes et action publique**

Tribunes cette année sur la revalorisation du doctorat, la fonction de conseiller scientifique auprès du gouvernement et dernièrement la formation des enseignants du primaire. À chaque fois les membres actifs et associés du Collège des sociétés savantes sont invités à se prononcer sur les textes, les amender, les modifier puis, une fois qu'ils sont stabilisés, un vote est organisé.

-Opération Déclics menée par la SFER et relayée par le collège. Déclics est un programme du Cercle FSER (Fondation Schlumberger pour la Recherche et l'enseignement) permettant à des élèves de lycée de rencontrer 7 personnels de recherche chacun sous le format du speed-meeting scientifique. Plus de 14 000 élèves attendront les scientifiques en France, du 20 novembre au 21 décembre 2023, pour ces rencontres sur un format en petits groupes qui favorise les échanges et la confiance. Près de 300 événements seront organisés dans les lycées partout en France (la carte et le calendrier sont consultables [sur notre site](#)).

- **La Shmesp hors-les-murs**

**Le Congrès de Leeds s'est tenu cette année du 3 au 6 juillet.**

Nous avons décidé l'an dernier d'inscrire régulièrement la présence de la Shmesp à Leeds.

C'est Dominique Stutzmann, membre du comité d'organisation de Leeds, qui copilote cette opération. La Shmesp a proposé deux sessions sur la thématique du « réseau » qui était celui défini cette année.

MONDAY 03 JULY 2023: 11.15-12.45

Session:	<b>123</b>	<b>Newlyn Building: 1.07</b>
Title:	<b>PEOPLE, ORGANISATIONS, AND SPACE AS NETWORK COMPONENTS, I: NETWORKS OF PERSONS AND ORGANISATIONS IN BURGUNDY, 10<sup>TH</sup>-13<sup>TH</sup> CENTURIES</b>	
Sponsor:	SHMESP: Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public	
Organiser:	Dominique Stutzmann, Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT), Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Paris	
Moderator:	Dominique Stutzmann	
Paper 123-a:	<b>Biography and Network Analysis: Methodological Issues around the 'Networked Life-Course'</b> (Language: English) Isabelle Rosé, Département d'histoire / Tempora (UR 7468), Université Rennes 2	
Paper 123-b:	<b>Monasteries and Networks of Dependencies in 9<sup>th</sup>-11<sup>th</sup>-Century Burgundy: Juxtaposition, Overlapping, Confrontation</b> (Language: English) Noëlle Deflou-Leca, Département d'histoire / Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes (LEM - UMR 8584), Université Grenoble Alpes	
Paper 123-c:	<b>Mediation and Institutional Networks: The Cistercian Abbey of Bellevaux in the County of Burgundy in the 13<sup>th</sup> Century</b> (Language: English) Vincent Corriol, Département d'histoire / Temps, Mondes, Sociétés (TEMOS - UMR 9016), Le Mans Université	

Session:	<b>223</b>	<b>Newlyn Building: 1.07</b>
Title:	<b>PEOPLE, ORGANISATIONS, AND SPACE AS NETWORK COMPONENTS, II: NETWORKS, TIME, AND SPACE</b>	
Sponsor:	SHMESp: Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public	
Organiser:	Dominique Stutzmann, Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT), Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Paris	
Moderator:	Claire Soussen, Histoire, les Langues, les Littératures et l'Interculturel (HLLI - UR 4030), Université du Littoral Côte d'Opale, Boulogne-sur-Mer	
Paper 223-a:	<b>The Networks of History Writing in Aquitaine, 8<sup>th</sup>-12<sup>th</sup> Centuries</b> (Language: English) Julien Bellarbre, Héritages: Culture/s, Patrimoine/s, Création/s (UMR 9022), CY Cergy Paris University / Centre de Recherche Interdisciplinaire en Histoire, Histoire de l'art, Anthropologie et Musicologie (UR 15507), Université de Limoges	
Paper 223-b:	<b>Merchants Networks of the Crown of Aragon: Cartographic and Graphic Modelling Attempts</b> (Language: English) Damien Coulon, Faculté des sciences historiques, Université de Strasbourg	
Paper 223-c:	<b>Untangling Heritages in Landscapes and Road Networks: Medieval Spaces at the Crossroads of Disciplines and Temporalities</b> (Language: English) Magali Watteaux, Département d'histoire / Tempora (UR 7468), Université Rennes 2	

Avec le recul de l'expérience de cette année, puisque lorsque la proposition a été faite en septembre 2022 pour juillet 2023, le nouveau bureau n'avait pas encore été élu, nous avons décidé de rationaliser notre procédure de la façon suivante pour proposer une session :

1a) Appel à communication orienté à l'international, publié en anglais et en français :  
- les étranger.e.s et les non-membres de la Shmesp doivent se financer de leur côté,  
- les membres de la Shmesp peuvent être soutenu.e.s par la Shmesp, une à trois personnes vu le budget assez lourd

1b) Date :

Dans l'idéal appel lancé fin juin ; propositions pour le 15 septembre pour soumission à Leeds le 30 septembre. La proposition peut être courte (300 mots).

1c) Sujet :

- Thème de Leeds associé au thème du congrès de la Shmesp à « N-1 ».

Nous avons donc invité cette année Mathieu Arnoux à proposer une session pour la Shmesp à Leeds 2024 dont le thème est « Environment ».

L'intitulé de la session proposée est le suivant : *Environment in the Middle Ages : crisis, transitions, collapses?*

L'appel, auquel trois collègues ont répondu, a été diffusé via les réseaux sociaux de la Shmesp.

**Paper ID# 8364: Thinking respect for nature in the 12th century. Adelard of Baths' contradictions**  
Olivier Hanne, Université de Poitiers

**Paper ID# 8323: Agrarian growth and environmental change from an ecosystem perspective (12th-14th centuries)**  
Mathieu Arnoux, Université Paris-Cité

**Paper ID# 8384: Animal Disease and Awareness of Crisis in the early Middle Ages**  
Fabrice Guizard, Université Polytechnique Hauts-de-France

**Les rendez-vous de l'histoire de Blois :** (Les vivants et les morts 4-8 octobre 2023)

Carte blanche - Pratiques funéraires et appartenances communautaires dans les sociétés médiévales, à la lumière de l'archéologie et de l'histoire.

**Modération :**

Michel Lauwers, professeur d'Histoire médiévale à l'Université Côte d'Azur

**Intervenants :**

-Philippe Blanchard, archéologue, ingénieur de recherche à l'INRAP, les pratiques de l'inhumation & cimetières juifs médiévaux à travers l'archéologie

-Isabelle Cartron, professeur d'Archéologie médiévale à l'Université de Bordeaux 3

-Mohamed Ouerfelli, historien, maître de conférences à Aix Marseille Université, pouvait aborder les témoignages sur la mort des chrétiens en terres d'Islam (sources écrites)

-Catherine Richarté-Manfredi, archéologue, ingénieure de recherche à l'INRAP, a présence discrete des inhumations musulmanes en pays chrétiens à travers l'archéologie (anthropologie/épigraphie entre VIIIe-XIIIe s.)

La prochaine édition portera sur la ville. Nous proposerons évidemment une carte-blanche.

- **Congrès et publications (Rome 2022, Poitiers 2023, Saint-Etienne 2024, Albi 2025, Lille 2026)**

Cédric Quartier : Présentation de la Publication du congrès de Rome.

Thierry Pécout : Présentation du congrès de Saint Étienne 23- 26 mai 2024 « Modèles et expériences ascétiques dans les sociétés médiévales ».

- **Sandrine Victor : Présentation du congrès d'Albi mai 2025 :**

Fondateur, le 3<sup>e</sup> congrès de la SHMESP à Besançon en 1972 était consacré à la « Construction au Moyen Âge, Histoire et Archéologie ». Depuis, le champ de recherche ainsi ouvert a fait preuve d'un remarquable dynamisme. Abordant tour à tour les aspects techniques du chantier et du bâti, son économie ou sa société artisanale, les chercheurs ont exploré de nombreuses facettes de l'histoire de la construction, en privilégiant le dialogue entre les disciplines et les sources. Le congrès de 2025 de la SHMESP se tiendra à l'Institut National Universitaire Champollion d'Albi, avec le soutien de collègues de l'université Toulouse Jean-Jaurès et de l'UMR 5136 Framespa, sur le thème « Chantiers médiévaux ».

50 ans après, il semble important de faire un point d'étape de ce champ, selon les approches historiographiques nouvelles qui sont désormais le socle de ses questionnements. Mais également, l'étude du chantier se nourrit des travaux et réflexions des historiens, des historiens de l'art et des archéologues (archéologie du bâti et archéologie préventive). Les propositions seront à envoyer au secrétariat avant le 25 mai 2024.

- **Communication Numérique**

**Bilan de Sébastien Fray :**

En ce qui concerne les réseaux sociaux, la communication numérique de la SHMESP se déploie essentiellement sur Facebook et X (ancien twitter). Un compte mastodon a été créé mais il a

rapidement été laissé en sommeil, au regard de la très faible activité caractérisant ce réseau : il a été jugé que le bénéfice quasi nul de visibilité de ce compte ne valait pas le coût des efforts faits pour l'entretenir.

Sur Facebook et X, nous relayons les annonces arrivées directement à l'adresse mail webmaster (tant qu'elle est active) ainsi que celles transmises par le secrétariat, en particulier quand le délai est trop court pour la prochaine lettre de la SHMESP, ainsi que les demandes de la présidence.

Une veille numérique est également exercée, deux fois par semaine, en général les lundis et vendredis. Outre ce qui peut relever du repérage ponctuel d'annonces ici ou là, les deux comptes RMBLF et Medieval Updates font l'objet d'un examen systématique avec relai de leurs annonces.

Les médiévistes de la SHMESP présents sur X et leurs laboratoires sont invités à taguer systématiquement le compte SHESMP chaque fois qu'ils publient une annonce que la société est susceptible de relayer, afin de faciliter ce travail de veille.

- **Rapport sur le CoNRS**

Claire Soussen présente, en l'absence de Frédérique Lachaud qui nous prie de l'excuser, le **Bilan 2023 de la section 32 du CoNRS**

Rappel du périmètre de la section : « Mondes anciens et médiévaux : archéologie, archéométrie, histoire, philologie, histoire des arts. Europe, Afrique, Asie, de la protohistoire à la fin du Moyen Âge ».

- **Le concours CRCN 2023**

Cinq postes de Chargés de Recherche Classe Normale ont été mis en concours dans la section 32 en 2023 : ce chiffre confirme à nouveau la baisse générale des recrutements de CRCN en SHS observée en 2021 et 2022, et qu'on pourra vérifier en consultant les archives des rapports de conjoncture HAL SHS disponibles en ligne sur le site du CNRS. Pour mémoire, on est passé de 8 postes en 2018 à 7 en 2019 et 2020, 6 en 2021, 5 en 2022 et 2023. En 2023, 133 candidat(e)s ont été admis à concourir (contre 169 en 2022) et 61 ont été auditionnés (soit 46% des candidatures). 40% des projets présentaient se concentraient sur le Moyen Âge, toutes disciplines confondues.

Deux de ces postes étaient coloriés et ont été pourvus :

-« Images et cultures visuelles dans l'Europe médiévale » (Claire Boisseau, affectée au Centre André Chastel) ;

-« Les sociétés antiques et médiévales face aux variations climatiques et aux changements environnementaux » (Maël Crépy, affectée à HiSoMA à Lyon).

Les disciplines représentées parmi les personnes recrutées sont l'archéologie (Coline Lefrancq, Georges Mouamar, Joëlle Rolland) ; la géoarchéologie (Maël Crépy) ; l'histoire de l'art (Claire Boisseau). Un poste supplémentaire a été ouvert par voie contractuelle sur la thématique « Monnaies et économie dans l'Occident islamique médiéval » et affecté à l'IRAMAT (UMR 7065). Il a été pourvu (Sébastien Gasc).

On remarque donc l'absence de recrutement en histoire, une situation qui est sans doute la conséquence de plusieurs facteurs, dont certains sont conjoncturels, d'autres peut-être dus à une moindre expertise technique dans l'élaboration des projets de recherche, en comparaison des archéologues par exemple. Ce résultat, très insatisfaisant, ne doit pas décourager les candidatures d'historiens en 2024. Le concours 2024 sera ouvert avec environ un mois de retard par rapport à 2023 (ouverture du concours début janvier 2024).

La section 32 mettra en ligne les annales du concours 2023 sur le site de la section, ainsi que des recommandations pour la constitution des dossiers de candidature. On peut rappeler d'emblée aux candidats à des postes de Chargés de Recherche l'importance de présenter des projets très construits, qui s'inscrivent dans la durée. Le rapport sur les travaux antérieurs doit pouvoir permettre de reconstituer la formation et le parcours scientifique.

- **Le concours DR 2023**

En 2023, 6 postes ont été mis au concours pour les Directeurs de Recherche. Sur 18 candidat(e)s, 9 ont été déclarés admissibles, 6 placés sur la liste principale ont été déclarés admis (dans l'ordre alphabétique, Marie Bouhaïk-Gironès, Frédéric Épaud, Daniel Istria, Christelle Jullien, Nadine Schibille, Emmanuelle Vila). Les collègues Chargés de Recherche sont encouragés à candidater au concours de DR après la soutenance de l'HDR.

- **Les délégations pour 2023-2024**

Sur 57 demandes de délégation (un chiffre en augmentation par rapport à 2022, qui avait vu 41 candidatures), 36 candidatures ont été retenues. Le chiffre haut des délégations se maintient, même si le taux de succès baisse en raison du plus grand nombre de candidatures. On doit rappeler à cet égard que la section n'est qu'une instance de consultation scientifique dans un processus complexe qui mêle InSHS et Universités.

Le site [hypotheses.org](https://section32.hypotheses.org/) de la section (<https://section32.hypotheses.org/>) offre d'autres informations : pour 2023, notamment un compte rendu de la session du printemps 2023 et le compte rendu de l'entretien du 16 juin 2023 avec Marie Gaille, directrice de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales.

**Pour compléter** le bilan de Frédérique Lachaud, voici le compte-rendu de l'entretien de Claire Soussen avec Frédéric Hurllet, président de la section 32, le 27 septembre 2023 après qu'elle l'ait sollicité au printemps lorsque nous avons eu connaissance du résultat de la campagne de recrutement.

Il s'agissait alors d'exprimer notre inquiétude quant à l'absence d'historiens des textes parmi les chargés de recherche recrutés ce printemps.

-Frédérique Lachaud est démissionnaire, elle reste pour la session d'automne puis sa démission sera effective à partir de fin novembre.

Une élection aura lieu en interne au sein de la commission 32. 2 candidats ont été sollicités.

- **La situation en section 32** : depuis 2 ans 5 postes de CR (250 ans postes tous les ans CR+DR pour tout le CNRS). Une motion de protestation a été votée car la section 32 est la plus grosse de l'Inshs et n'a qu'un poste de plus que les autres, ce qui ne suffit pas à compenser les départs à la retraite (en moyenne 7/an dans la section).

Par le passé, la section avait 8 ou 9 postes.

- **La complémentarité avec l'Université** : Le CNRS recrute des profils plus spécifiques ce qui a pour conséquence le coloriage de certains postes (en général 2/5). Le coloriage est l'aboutissement de discussions entre Frédéric Hurlet et Stéphane Bourdin.

L'Inshs a décidé de défendre l'archéologie sous-représentée à l'université.

2 priorités : anthropologie et archéologie.

- **L'an passé**, les 5 CR recrutés avaient un profil archéo. Frédéric Hurlet explique qu'il faudra tirer un bilan à l'issue de la mandature (donc analyse sur 4 ans) avant de conclure que le CNRS ne recrute plus que des archéologues. Cela dit un profil purement « philologie » ou histoire textuelle « classique » ne passera pas.

Cette année, le coloriage « histoire environnementale » a fait émerger un archéo., mais il y avait de toutes façons peu de candidats historiens des textes.

- **L'an prochain** un effort sera fait pour contrebalancer l'absence d'historiens et de philologues.

Les discussions sont en cours pour le coloriage.

Les priorités de l'Inshs sont les disciplines rares, l'interdisciplinarité, l'environnement. Encore incertain pour l'année prochaine, mais S. Bourdin ne favorisera pas les profils larges.

-Importance du projet de recherche pour la candidature. Élément fondamental qui suppose un très gros travail. Il est très rare d'être élu à la 1<sup>ère</sup> candidature sauf sur les postes coloriés (ça a été le cas cette année).

En histoire ancienne il y a très peu de candidats généralistes. Et l'an passé peu de médiévistes.

- **Recommandations** :

Ne pas faire passer le message selon lequel il n'est pas la peine de candidater.

Il faut candidater absolument sur les postes coloriés (quand on correspond au coloriage évidemment).

Pour les postes non coloriés (dits blancs) il faut absolument une expérience post-doc (fondamental) et en même temps elle ne doit pas être trop longue. L'idéal Doctorat +3-5 ans.

-Le concours DR : réservé aux CR. Inutile de faire croire que des MCF HDR pourraient être nommés DR. Néanmoins un volet de 15 postes de DR sur tout le CNRS est réservé pour des recrutements extérieurs (mais pas MCF-HDR), ie des étrangers ou des Français en poste à l'étranger avec un gros dossier. La section 32 aimerait proposer quelqu'un.

- **Calendrier de la campagne** modifié cette année :

Publication des postes en janvier ; dépôt des dossiers en février.

-Les candidats peuvent avoir un retour sur leur candidature à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Les membres de la commission aident les candidats à améliorer leur dossier. Le retour est systématique quand il est demandé (une 60 aine de demandes chaque année).

En 2023 : 133 candidats CR, 60 auditionnés. 25' d'audition : 15' de présentation, 10' de q°.

-Rappel sur le composi° de la commission : 21 membres (3 élus categ. C ; 3 PR, 3 DR, 2MCF, 7 (PR ou DR) nommés par le ministère sur 14 noms proposés par l'Inshs. Dans cette mandature + d'archéologues.

- Rapport sur le CNU

Sylvie Joye et Emmanuel Huertas présentent le **bilan du CNU**.

Alors que leur mandat prend fin en ce mois de novembre 2023, Sylvie Joye et Emmanuel Huertas présentent le bilan de la 21<sup>e</sup> section du CNU. Le nouveau CNU est installé le 13 décembre 2023 et les membres médiévistes du bureau en sont désormais Anne-Marie Helvétius (présidente) et Adrien Bayard (assesseur).



Les mêmes principes ont présidé à l'examen des dossiers que pour l'année précédente dans l'examen des dossiers. La qualification ou non-qualification est le résultat d'un examen collectif par la section, à la suite de deux rapports présentés par deux membres de la section. L'enseignement est l'un des critères pour obtenir la qualification, puisqu'il s'agit de qualifier à des fonctions d'enseignant-chercheur. À ce sujet, il est rappelé que la 21<sup>e</sup> section demande que l'expérience d'enseignement soit détaillée dans le dossier – de préférence sous la forme d'un tableau qui permette d'apprécier précisément les volumes et thématiques des enseignements – afin de pouvoir l'apprécier (conférences ou séminaires ponctuels ne peuvent être considérés seuls comme une expérience d'enseignement. Sont entendues comme enseignement des leçons suivies, données dans un cadre institutionnel et comportant le suivi semestriel ou annuel d'étudiants/élèves).

Il y a eu, en 2023, 220 dossiers examinés pour 237 inscrits pour les qualifications aux fonctions de MCF (59 de ces dossiers concernaient des requalification : 57 ont été requalifiés). 166 candidat(e)s ont été qualifié(e)s (80,5% des dossiers examinés). Pour la qualifications aux fonctions de professeurs, seuls 5 dossiers avaient été déposés, les maîtres de conférences titulaires n'ayant plus à demander de qualification lorsqu'ils sont titulaires d'une HDR et souhaitent candidater sur des postes de professeurs. 2 candidat(e)s n'ont pas été qualifié(e)s (qualifiés : 1 dossier d'ancienne, 1 de domaine asiatique, 1 d'archéologie médiévale ; non qualifiés : 1 dossier de proto histoire et 1 d'archéologie médiévale).

*L'analyse chiffrée plus précise se trouve dans les tableaux présentés ci-dessous.*

#### MCF – Statistiques générales

Candidats MCF	Total	Requalification*
Inscrits	237	59
Renoncements, non transmis	renoncements = 6 non transmis = 4 irrecevables = 7	
Dossiers examinés	220	59
Dossiers « Hors section »	14	0
<b>Dossiers relevant réellement de la section</b>	<b>206</b>	59 (29,2% relevant de la section)
<b>Qualifiés</b>	<b>166 (80,5%)</b>	57
<b>Non qualifiés</b>	<b>40 (19,4%)</b>	2

\* Les demandes de requalification sont réparties de la façon suivante : 1<sup>re</sup> demande : 44 (74,6%), 2<sup>e</sup> demande : 10 (16,9%), 3<sup>e</sup> demande : 4 (6,8%), 4<sup>e</sup> demande : 1 (1,7%)

*(des statistiques complémentaires se trouvent en fin de bilan)*

Sylvie Joye rappelle qu'il faut scrupuleusement joindre les pièces demandées par la section et suivre les préconisations dans la présentation des dossiers en vue des qualifications car l'équité entre les candidats oblige à ne prendre en compte que les informations et éléments qui sont fournis de façon précise.

La liste des pièces complémentaires demandées par la section se trouve à cette page (la section 21 souhaite examiner la thèse, ce qui s'entend par tous les volumes de la thèse, annexes comprises) :

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/qualification/Pieces\\_complementaires.pdf](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/qualification/Pieces_complementaires.pdf)

La page suivante est celle qui permet le plus précisément de préparer le dossier à déposer sur Galaxie (en cliquant sur l'icône "qualification" en haut de page puis en ouvrant en bas de page la rubrique "conseils généraux") : elle expose de façon très précise les attentes de la 21<sup>e</sup> section au sujet des éléments nécessaires au bon examen des dossiers de qualification :

<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/32/idNode/3745-3856>

### **Bilan des qualifications**

L'examen des dossiers de demandes de CRCT a été effectué également durant la session de février. 6 semestres (contre 7 en 2022) ont été distribués globalement aux PR et MCF. Pour 2023, les demandes ont été relativement nombreuses : 6 demandes de PR seulement mais 25 demandes de MCF (les demandes étaient nettement moins nombreuses en 2022 : on a pu constater des variations allant du simple au double d'une année sur l'autre au cours de la mandature). 1 semestres a été attribué à un PR et 5 semestres à des MCF. Les dossiers sont examinés par la section globalement en fonction de leur qualité et non par spécialités ou périodes.

Les CRCT de retour de maternité/paternité ont été mis en place pour la première fois cette année mais ne sont pas passés par le CNU. La question de l'avenir des congés pédagogiques (environ 250 accordés sur 800 possibilités) se pose.

### **Bilan promotions – RIPEC – repyramidage – suivi de carrières**

Sylvie Joye évoque ensuite la question du **contingent national des avancements** accordés par le CNU (en nombre toujours infime par rapport à celui des demandes), qui ont été débattus lors de la session de mai 2023. Leur nombre **pour les PR** était : 8 possibilités (pour 29 dossiers ; 8 hommes) de passer de la 2<sup>e</sup> classe à la 1<sup>ère</sup> classe (contre 6 en 2022 pour 27 dossiers, 5 en 2021, 5 en 2020), 5 (pour 20 dossiers ; 3 hommes/2 femmes) de la 1<sup>ère</sup> classe à la classe exceptionnelle (contre 5 en 2022 pour 28 dossiers, 5 en 2021, 6 en 2020), 2 (pour 19 dossiers ; 1 homme/1 femme) du 1<sup>er</sup> échelon de la classe exceptionnelle au 2<sup>nd</sup> (contre 3 en 2022 pour 14 dossiers, 2 en 2021, 3 en 2020).

Il y avait **pour les MCF** : 8 possibilités (pour 36 dossiers ; 6 hommes/2 femmes) de passer à la hors classe (contre 12 en 2022 pour 47 dossiers, 12 en 2021, 10 en 2020), et 5 (pour 16 dossiers ; 4 femmes/1 hommes) passages possibles à l'échelon exceptionnel de la hors classe (contre 6 en 2022 pour 18 dossiers, 4 en 2021, 5 en 2020). La possibilité même que le CNU donne des avancements en dehors de ceux donnés localement dans les années à venir est remise en question par les réformes actuelles. La disparition des contingents nationaux d'avancement de grade qui avait été annoncée par la ministre et vivement contestée par la CP CNU l'année en 2021 n'est plus évoquée clairement même si nous restons dans une relative incertitude. Cette disparition mettrait fin à une répartition par section, la répartition étant destinée à se faire selon

les choix de l'établissement. Il semble dans l'immédiat que le CNU conserve la possibilité d'accorder des avancements.

Les réformes menées à marche forcée sur ce qui concerne le **RIPEC** et le repyramidage n'avaient pas fait l'objet de concertation et présentaient de nombreuses difficultés de mises en place qui avaient alourdi fortement à la fois la tâche des conseils centraux des universités et celle du CNU, surtout pour l'année 2022. Chaque établissement et chaque section avait alors dû inventer ses procédures. Plusieurs modifications et allègements ont eu lieu. Deux étapes et non trois ont été conservées, avec une évaluation du CNU, puis une autre par le CAC de l'université qui ensuite permettent la prise de décision de l'établissement. Cependant, le principe a un peu changé puisque désormais le CNU donne une note globale pour tout le dossier tout en indiquant dans quelle(s) mission(s) il lui semble que le candidat serait le plus à même de recevoir la prime individuelle (investissement pédagogique et/ou recherche et/ou investissement d'intérêt général ou global + 7 critères plus détaillés à cocher). Le principe de l'équilibre au sein de chaque dossier entre les divers critères semble ainsi revenir de façon assez nette, ce qui va à l'encontre de ce qu'indiquait au départ la réforme, et de nombreux établissements semblent de fait toujours faire de cet élément un point essentiel de l'attribution des primes.

En 2027, un horizon de 45% de collègues touchant la prime individuelle dans le cadre du RIPEC est annoncé mais à coût constant, ce qui laissera sans doute les collègues déçus : après un grand nombre de dossiers déposés en 2022, on remarque que les demandes ont baissé presque de moitié en 2023, et particulièrement chez les MCF (qui globalement en 2022 ont eu 40% de réussite environ contre 60% environ pour les demandes de PR, il est vrai moins nombreuses alors. On avait en 2022 le double de demandes en MCF par rapport aux demandes émanant des PR ; en 2023 on a 58 demandes de PR et 73 de MCF). La disparition des pourcentages de répartition de l'évaluation de la PEDR (20%A, 30%B et 50%C ) a permis de faire descendre drastiquement le poids désagréable des évaluations C, mais sans conséquence matérielle forte pour l'obtention de prime, avec des variations très fortes et accentuées cette année dans les choix des établissements d'attribuer le plus grand nombre de primes au niveau plancher (ce qui est assez courant afin de pouvoir atteindre les % souhaités par le ministère) ou moins de primes, mais d'un montant plus important. Les avis du CNU sont forcément suivis de façon plus aléatoire qu'auparavant, d'autant que toutes les sections CNU ne pratiquent pas les mêmes politiques d'attribution des notes et critères (la section 21 fait remonter le % global de A, B et C qu'elle a attribués pour informer les CAC de la valeur relative de la note attribuée).

<b>RIPEC 2023</b>	<b>MCF</b>	<b>PR</b>
A	47 (64,3%)	49 (84,4%)
B	24	9
C	2	0
	Total = 73 dossiers	Total : 58 dossiers

En ce qui concerne le **repyramidage**, la lourdeur extrême des procédures a été allégée, l'avis du CNU demeurant indicatif au sein de la nouvelle procédure de choix par les établissements. Le nombre de postes obtenus pour des candidats de la section 21 a été plus faible cette année que lors de la première campagne de repyramidage (qui groupait les deux années 2021/2022 il est vrai) : 2 postes étaient mis au concours (1 a été obtenu en histoire de l'art médiéval et 1 en histoire médiévale)

La section 21 est restée sur la même position que précédemment sur le **suiti de carrière** et ne procède pas à l'examen des dossiers suivis de carrière, mais donne un avis général sur les dossiers (très rares ; 5 dossiers en 2023 : 2 PR et 3 MCF) qui lui parviennent (dont l'envoi n'est donc nécessaire que lorsque les instances de l'université font dépendre l'attribution de prime ou de demande de CRCT au rendu d'un dossier de suivi de carrières, ce qui arrive, mais rarement).

### **Comparer les expertises locales et nationales. Le cas de la RIPEC 2022**

La session RIPEC 2022 a permis de comparer les expertises locales et nationales. Cette année, les établissements dans un premier temps, le CNU dans un deuxième temps, ont attribué une note (A, B, C) pour les trois volets du dossier (pédagogique, scientifique, tâches d'intérêt général). En 2023, les règles d'attribution de la RIPEC ont changé ne permettant plus cette comparaison. Les résultats de la session 2022 offre donc une opportunité rare de comparer les expertises locales et nationales.

## Session RIPEC (septembre 2022) - 21<sup>e</sup> section MCF

### Pédagogique

#### Avis à l'échelle nationale (pesée globale)

Nombre total des candidats (= 100)

A:	établissements : 47 %	CNU = 46 %
B:	établissements 36 %	CNU = 40 %
C:	établissements 17 %	CNU = 14 %

#### Comparaison avis établissements / avis CNU.

Analyse candidat par candidat (% calculé par rapport au nb total des candidats = 100)

Ex. « Avis conforme B (17%) » signifie que la même lettre B est attribuée à un candidat par son établissement et le CNU dans 17% des cas par rapport au total. Cela concerne donc 17 candidats.

« établissements + sévères B (13%) » signifie que l'établissement qui attribue la lettre B est plus sévère que le CNU dans 13% des cas (par rapport au total). Cela concerne donc 13 candidats

avis conforme	A (28%)	B (17 %)	C (6%)	= 51 %
établissements + sévères	-	B (13%)	C (11%)	= 24 %
établissements - sévères	A (19%)	B (6 %)	-	= 25 %

### Scientifique

#### Avis à l'échelle nationale (pesée globale)

Nombre total des candidats (= 100)

A:	établissements 53 %	CNU = 53 %
B:	établissements 37 %	CNU = 38 %
C:	établissements 10 %	CNU 9 %

#### Comparaison avis établissements / avis CNU.

Analyse candidat par candidat (% calculé par rapport au nb total des candidats = 100)

conforme	A (41%)	B (20 %)	C (5%)	= 66 %
établissements + sévères	-	B (13%)	C (5%)	= 18 %
établissements - sévères	A (12%)	B (4 %)	-	= 16 %

<b>Tâches d'intérêt général (TIG)</b>				
<b><u>Avis à l'échelle nationale (pesée globale)</u></b>				
<b><u>Nombre total des candidats (= 100)</u></b>				
A:	établissements 38 %		CNU = 38 %	
B:	établissements 34 %		CNU = 26 %	
C:	établissements 28 %		CNU = 36 %	
<b><u>Comparaison avis établissements / avis CNU.</u></b>				
<b><u>Analyse candidat par candidat (% calculé par rapport au nb total des candidats = 100)</u></b>				
conforme	A (23%)	B (13 %)	C (21 %)	= 57 %
établissements + sévères	-	B (11 %)	C (7 %)	= 18 %
établissements - sévères	A (15 %)	B (10 %)	-	= 25 %

Il existe deux niveaux d'analyse : 1) une pesée globale et 2) une analyse candidat par candidat.

1) Si on ne retient que les chiffres globaux, on constate que les établissements et le CNU attribuent les notes A, B et C quasiment dans les mêmes proportions. La similitude est frappante mais conclure que les établissements et le CNU ont la même lecture des dossiers est une mauvaise interprétation des chiffres.

2) Pour comparer réellement les expertises locales et nationales, il faut comparer les notes **dossier par dossier**.

Ainsi, les expertises sont conformes dans 50-60 % des cas uniquement ! Pour le dire autrement, le CNU et les établissements ne s'accordent pas une fois sur deux environ.

Dans le détail :

66% conforme sur le scientifique : le CNU et les établissements s'accordent mieux sur le volet scientifique

57% conforme sur les TIG

51 % conforme sur le pédagogique

Plus généralement, le CNU et les établissements s'accordent mieux sur la notation A que sur les autres notes, à l'exception du C en TIG.

En conclusion, malgré des divergences profondes d'expertise (conformité dans un cas sur deux uniquement) les très bons ou les très mauvais dossiers sont généralement repérés par le CNU et les établissements.

## **Statistiques comparatives sur la qualification MCF entre 2020 et 2023**

### MCF Qualification CNU – évolution 2020-2023

Qualification MCF	Inscrits	de la 21 <sup>e</sup> section	Dont requalifications	Qualifiés	Non qualifiés
2020	273	236	51 (21%)	181 (76,7%)	55
2021	237	212	57 (26%)	166 (78%)	46
2022	256	224	71 (31%)	193 (86%)	31
2023	237	206	59 (28 %)	166 (80,5%)	40

- Impact du Covid très visible : diminution des soutenances (2020/2021) et rattrapage
- Évolution 2020-2023 : tendance à la baisse (- 13% des inscrits)
- Requalifications : tendance à la hausse (+ 15 %)
- Titulaires d'un concours : 15 % des inscrits (95 % sont qualifiés)
- Hommes/Femmes : quasi égalité

### Candidatures - ventilation par disciplines, spécialités (2020-2023)

La part des historiens est stable (50 %) ; archéologues (30-35 %) ; historiens de l'Art (15-20 %)

#### Antiquité / Médiévale

Périodes	Antiquité	Moyen Âge
2020	126	110
2021	107	99
2022	98	111
2023	83	110

- Le rapport entre les deux périodes s'est inversé : plus d'« Antiquité » en début, plus de « médiévale » depuis 2 ans

### Histoire médiévale (2020-2023)

	V <sup>e</sup> -X <sup>e</sup> s.	XI <sup>e</sup> -XV <sup>e</sup> s.	Islam/Byzance/Asie
2020	15	78 (70%)	17
2021	9	59 (59 %)	31
2022	15	69 (62%)	27
2023	9	70 (63%)	31

- Des statistiques plus détaillées (Moyen Âge central, fin du Moyen Âge, Islam, Byzance, etc.) n'étaient pas disponibles sur les quatre années
- Les spécialités chronologiques ou géographiques varient beaucoup d'une année sur l'autre. Cependant, le « Moyen Âge occidental XI<sup>e</sup> -XV<sup>e</sup> s. » reste très majoritaire (60%-70%)

### Statistiques complémentaires sur les qualifications MCF 2023

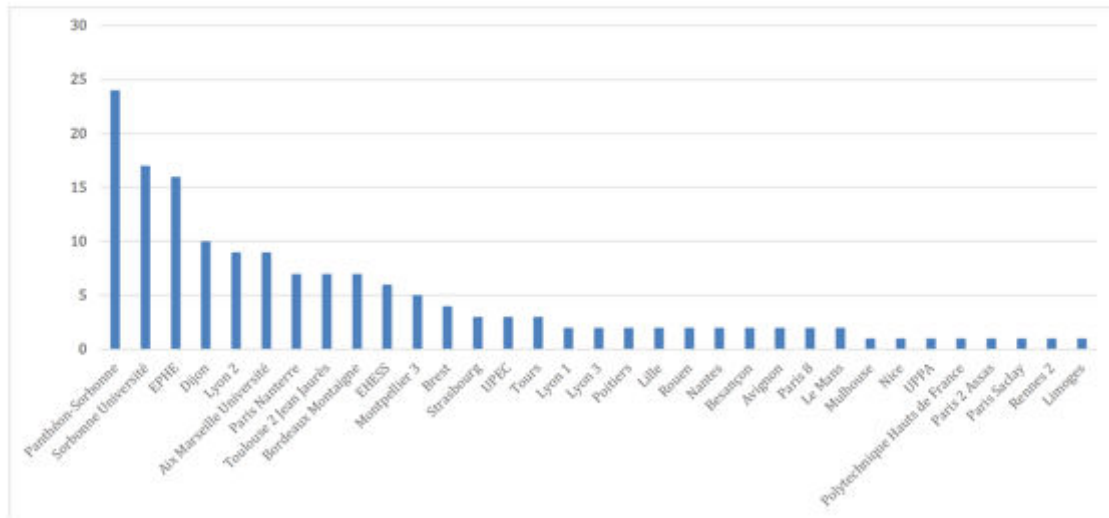
#### MCF – candidats titulaires d'un concours

Candidats MCF	Agrégation	CAPES	Concours (autres)
Inscrits	42	17	3
Renoncements, non transmis	0	0	0
Dossiers examinés	42	17	3
Dossiers « Hors section »	0	0	0
<b>Dossiers relevant réellement de la section</b>	42	17	3
<b>Qualifiés</b>	<b>40 (95%)</b>	<b>16 (94%)</b>	2
<b>Non qualifiés</b>	2	1	1



**Statistiques CNU 21<sup>e</sup> section  
Session de qualification (30 janv-2 février 2023)**

**MCF - Universités françaises de soutenance - A partir des dossiers relevant réellement de la section**



## MCF – Universités étrangères de soutenance

Candidats MCF	Cotutelles internationales	Universités étrangères de soutenance**
Inscrits	30	Canada : Laval (2), Ottawa (1) ; Italie : Bologne (1) ; Padoue (2), Venise (3), Pise (1), Udine (1), Naples (1), Rome (2), Florence (1), Turin (1) ; Belgique : Gand (3), Bruxelles (1) ; Louvain (1) ; Allemagne : Munich (2), Dresde (1) ; Bulgarie : Sofia (1) ; Royaume-Uni : Southampton (1) ; Grèce : Athènes (1) ; Chine : Pékin (1) ; Espagne : Barcelone (1), Séville (1)
Renoncements, non transmis	0	
Dossiers examinés	30	

Dossiers « Hors section »	2	
<b>Dossiers relevant réellement de la section</b>	28	
<b>Qualifiés</b>	<b>21 (75 % /relevant section)</b>	
<b>Non qualifiés</b>	7	

\*\* Les universités étrangères de soutenance sont situées dans les pays suivants : Italie : 13 Belgique : 5 , Espagne : 2, Allemagne : 3 , Canada : 3 ,

Questions diverses

Pause déjeuner

14h30-17h : table-ronde **L’histoire dans les programmes du secondaire**

La SHMESP propose une réflexion collective sur les programmes d’histoire (en particulier d’histoire médiévale) dans l’enseignement secondaire et les liens qui existent avec les concours. Les enjeux sont sans doute bien connus des collègues impliqués dans le master MEEF, mais ce n’est peut-être pas le cas de tous les sociétaires. La réflexion portera sur les évolutions récentes,

ainsi que sur les perspectives qui se dessinent dans le cadre de futurs changements de programme. Les participants à la table-ronde, par la diversité de leurs positionnements institutionnels ou professionnels, permettront d'examiner la question des programmes dans ses multiples aspects.

Benoît Falaize, Inspecteur général d'histoire

Christelle Balouzat-Loubet, Vice-présidente du jury du Capès, Maître de conférences à l'Université de Nancy

François Carneiro da Rocha, Vice-président de l'APHG

François Rivière, Docteur en histoire du Moyen Âge

Mauréna Benteboula, Professeure d'histoire-géographie

La table-ronde a été suivie d'un temps de questions-réponses et de discussion.